

## ÉTABLISSEMENT



**SICTIAM (06)**  
Les Oréades  
125 rue des Amandiers -  
CS70257  
06905 Sophia Antipolis Cedex

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE**

TRAVAUX

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** SICTIAM (06)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 25060187900076

**Code postal / Ville :** 06905 Sophia Antipolis Cedex

**Grouperement de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 2026-AFFAIRE-06

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service de la Commande Publique - Tél : +33 492969292 - Mail : [marches@sictiam.fr](mailto:marches@sictiam.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : L'utilisation du DC1 version avril 2019, dûment complété, remplace les documents énumérés ci-dessous :

- lettre de candidature dûment complétée
- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- en cas de groupement, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat ou chaque membre du groupement pour justifier: n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires et facultatives et être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Un numéro unique d'identification permettant d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique.

Les candidats retrouveront plus de détails à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Capacité économique et financière : L'utilisation du DC2 version novembre 2023, dûment complété remplace les documents énumérés ci-dessous :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Les candidats retrouveront plus de détails à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Capacités techniques et professionnelles : L'utilisation du DC2 version novembre 2023, dûment complété remplace les documents énumérés

ci-dessous :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;
- En matière de travaux, déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité de l'opérateur économique peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat) ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

Les candidats retrouveront plus de détails à l'article 4.2 du Règlement de la Consultation (RC).

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 29 mai 2026 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Oui

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Le Budget de la direction Énergies du SICTIAM financera les dépenses afférentes à chaque marché subséquent de l'accord-cadre.

**Critères d'attribution :** Les critères et sous-critères, ainsi que la méthode de notation des offres de l'accord-cadre et des marchés subséquents, sont indiqués aux articles 6.3 et 6.4 du Règlement de la Consultation (RC). L'acheteur autorise la présentation de variantes uniquement au stade des marchés subséquents.

## **Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** TRAVAUX D'INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE POUR LES BESOINS DU SICTIAM, DE SES ADHÉRENTS ET DES STRUCTURES CONVENTIONNÉES

**Classification CPV :** 45261215

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent accord cadre à marchés subséquents multi-attributaires concerne des travaux d'installation de centrales photovoltaïques en toiture pour les besoins du SICTIAM, de ses adhérents et des structures conventionnées

La description complète des travaux est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le délai d'exécution sera indiqué dans chaque marché subséquent.

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 12 mois. Il est ensuite renouvelable 3 fois pour des périodes de 12 mois par reconduction expresse.

La forme du contrat est un accord-cadre multi-attributaires (3 titulaires) s'exécutant par la passation de marchés subséquents à prix unitaires.

Le montant maximum des commandes pour la durée totale d'exécution de l'accord-cadre, reconductions comprises est de : 4 000 000 euros hors taxes.

**Lieu principal d'exécution :** Dans les communes membres du SICTIAM

**Durée du marché (en mois) :** 48

**Valeur estimée hors TVA :** 4000000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Les autres plis, précédemment déposés par le candidat, seront rejetés sans avoir été ouverts. Le SICTIAM ne prendra donc pas connaissance du contenu de ces plis. Toute modification de l'offre du candidat doit en conséquence donner lieu à la retransmission de l'intégralité de l'offre comprenant la ou les modifications.

Les pièces à fournir au titre de l'offre sont indiquées à l'article 4.6 du Règlement de la Consultation (RC).

Après examen des offres remises dans le cadre de l'accord-cadre et de chaque marché subséquent, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les opérateurs économiques dans les conditions fixées à l'article 6.5 du Règlement de la Consultation (RC).

Le Budget du SICTIAM ou de chaque bénéficiaire financera les dépenses afférentes à chaque marché subséquent de l'accord-cadre.

Dans le cas où le montant du marché subséquent est supérieur à 50 000 euros hors taxes et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance de 5 % est accordée au titulaire (sauf indication contraire dans l'acte d'engagement) dans les conditions fixées à l'article R.2191-7 du Code de la commande publique. Toutefois, le paiement de cette avance n'est possible qu'après constitution d'une

garantie à première demande.

**Date d'envoi du présent avis**

28 avril 2026